

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CALONGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrick YAOUANC, 1^{er} Adjoint pour empêchement du Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 11 février 2021

Etaient présents : MM. Patrick YAOUANC, Alain RIBEREAU, Bernard MILLASSEAU, Joël MARCADET, Philippe GALLESIO, Patrick-Gilles VIGNEAU, Jean-Luc LALLOZ ;
Mmes Martine GIBARROUX, Renée DOSE, Débora GODARD, Françoise LARRIVIERE.

Etaient Absents: M. Laurent HEURTER

Etaient Absents excusés : MM. François NERAUD (pouvoir donné à Patrick YAOUANC)
Alcindo DA FONSECA GONCALVES (pouvoir donné à M. Joël MARCADET).
Mme Virginie GONCALVES ESTEVES (pouvoir donné à Mme Renée DOSE).

Secrétaire de séance : Mme Martine GIBARROUX

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021
- ORT (Opération de revitalisation de Territoire).
- CLET (Commission Locale Evaluation de Charges Transférées).
- Congés bonifié agent de la commune.
- Demande de participation pour l'établissement Sainte-Foy de Marmande.
- Délibération Travaux fossés.
- Délibération exécution du budget « investissement » avant vote.
- Demande de subvention « les pupilles de l'Enseignement Public ».
- Demande de subvention « SOS Surendettement (47).
- Demande de subvention « Association Climatologique de la Moyenne-Garonne ».
- Demande de subvention « Association Française des sclérosés en plaques ».
- Demande de subvention de la « croix rouge française ».
- Demande de subvention « Association Prévention Routière ».
- Appel à cotisation 2021 C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).
- Appel à cotisation FDGDON 47 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot-et-Garonne).
- Appel à cotisation « Association des Communes du Canal des Deux Mers ».
- Bulletin d'adhésion « Association des Maires Ruraux de Lot-et-Garonne ».
- Questions diverses.

ORT (opération de revitalisation de Territoire)

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique le rôle et les objectifs de l'ORT qui consistent à accompagner les communes qui en font la demande, dans leurs objectifs d'aménagement de village, etc....

- Notre demande sera prise en compte dans la mesure où notre volonté sera démontrée.

- Une première réunion de contact aura lieu le 25 février à 9h30 à Calonges.

- Pour accompagner notre demande il a été établie une feuille de route où l'on trouve les principaux vœux de notre profession de foi.

Après lecture cette orientation est validée à l'unanimité (voir en pièce jointe).

2021-02 / DEVIS TECHNIC 47 LAVE-LINGE POUR L'ECOLE

Monsieur le 1^{ER} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis pour l'achat d'un lave-linge pour l'école :

1^{er} devis : lave-linge BOSCH au prix de 549 € TTC

2^{ème} devis : lave-linge MIELE au prix de 799 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent, à l'unanimité, le devis pour le lave-linge BOSCH au prix de 549 € TTC.

2021-03 / APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Monsieur le 1^{er} adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Val de Garonne Agglomération que nous avons reçus et qui est consultable à la mairie de CALONGES.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et l'approuvent à l'unanimité.

2021-04 / DEMANDE DE CONGES BONIFIES DE MONSIEUR ULDERIC JEAN

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal la demande de congé bonifié de Monsieur ULDERIC Jean, adjoint technique territorial titulaire en date du 9 octobre 2020 pour un voyage à Saint-Pierre de La Réunion dont il est originaire pour rendre visite à ses parents.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que le congé bonifié est un congé particulier accordé au fonctionnaire titulaire originaire d'un département d'outre-mer (DOM) qui travaille en métropole. Il permet d'effectuer un séjour dans son département d'origine où il a des centres d'intérêt moraux et matériels (liens familiaux).

Pour pouvoir en bénéficier, le fonctionnaire doit être titulaire et peut en faire la demande tous les 2 ans, la durée maximale du voyage est de 31 jours. De ce fait le prix du billet de l'agent est pris en compte dans son intégralité en fonction du prix le

plus bas du marché. De plus, pour le conjoint, il faut un revenu fiscal de référence inférieur à 18 552,00 € par an.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise qu'il est pris en compte par la Mairie que l'acheminement domicile/aéroport et aéroport/lieu de séjour et que l'indemnité de cherté de vie pour l'île de La Réunion est de 35 % du Traitement Brut Indiciaire sur 29 jours maximum pour un montant de 513,99 + 1 954,00 = 2 467,99 € TTC
Calculé comme suit : $1\,569,81/31 \times 29 \text{ jours} = 1468,53 \times 35\% = 513,99 \text{ €}$
Le billet le moins cher Bordeaux/Saint-Denis de la Réunion, aller-retour est de 977,00 € par personne soit pour 2 personnes : 1 954,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité,
(13 voix pour et 1 contre)

Acceptent la demande de Monsieur ULDERIC Jean.

2021-05 / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE ECOLE SAINTE FOY

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de l'école Sainte Foy à Marmande pour l'année scolaire 2020/2021 qui accueille une ou plusieurs familles de la commune. De ce fait l'OGEC (l'organisme de gestion de l'enseignement catholique) sollicite la participation de la Mairie en versant pour chaque enfant scolarisé de la commune un forfait communal pour un enfant en primaire de 306, 69 €.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal vote contre à l'unanimité.

2021-06 / DEVIS EURO ASSAINISSEMENT POUR LA CREATION DE FOSSES D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION

Monsieur le 1^{ER} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal un devis pour La création des fossés d'un chemin d'exploitation et la création d'un pontage :

- Euro Assainissement : 1 464,00 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent, à l'unanimité, le devis pour le curage de fossés d'un chemin d'exploitation pour un montant de 1 464,00 €.

2021-07 / EXECUTION DU BUDGET « INVESTISSEMENT » AVANT SONT VOTE

Monsieur le 1^{ER} Adjoint expose que l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir jusqu'au le 15 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le 1^{er} Adjoint par empêchement du Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
 - Article 21318 Autres bâtiments public 860.00 €
 - Article 2188 Autres immobilisations corporelles 2 327.00 €
- | | |
|-------|------------|
| TOTAL | 3 187.00 € |
|-------|------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le 1^{er} Adjoint dans les conditions exposées ci-dessus.

2021-08 / DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal les diverses demandes de subventions reçues par courrier à la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- « LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT » : contre à l'unanimité.
- « SOS SURENDETTEMENT 47 »: contre à l'unanimité.
- « ASSOCIATION CLIMATOLOGIQUE DE LA MOYENNE GARONNE ET DU SUD-OUEST » contre à l'unanimité.
- « ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES » contre à l'unanimité.
- « PREVENTION ROUTIERE LOT-ET-GARONNE » contre à l'unanimité.

Aucune demande de subvention n'est accordée.

2021-09 / DEMANDES DE COTISATION C.A.U.E

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal la demande d'appel à cotisation 2021 du C.A.U.E de Lot-et- Garonne afin de bénéficier d'un conseil sur mesure d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'un montant de 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'appel à cotisation 2021 du C.A.U.E.

2021-10 / DEMANDES DE COTISATION FDGDON 47

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal la demande d'appel à cotisation 2021 du FDGDON de Lot-et- Garonne qui est un groupement de défense contre les organismes nuisible pour un montant de 50 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

2021-11 / DEMANDES DE COTISATION ASSOCIATION DES COMMUNES DU CANAL DES DEUX MERS

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal la demande d'appel à cotisation 2021 de l'association des communes du canal des deux mers d'un montant de 59,40€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'appel à cotisation 2021 de l'association des communes du canal des deux mers.

2021-12 / DEMANDES DE COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LOT-ET-GARONNE

Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet aux membres du Conseil Municipal la demande d'appel à cotisation 2021 de l'association des Maires ruraux de Lot-et-Garonne d'un montant de 105,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'appel à cotisation 2021 de l'association des Maires ruraux de Lot-et-Garonne.

➤ Demandes diverses :

- Mam des Ptits Poissons demande des explications pour les prélèvements trop rapprochés

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 18 février 2021

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

01	Devis Technic 47 lave-linge pour l'école	2021-02
02	Approbation du règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Val de Garonne Agglomération	2021-03
03	Demande de congés bonifiés de Monsieur ULDERIC Jean	2021-04
04	Demande de contribution financière école Sainte Foy	2021-05
05	Devis Euro Assainissement pour le curage de fossés d'un chemin d'exploitation	2021-06
06	Exécution du budget « investissement » avant son vote	2021-07
07	Demandes de subventions diverses	2021-08
08	Demandes cotisations C.A.U.E	2021-09
09	Demandes de cotisation FDGDON	2021-10
10	Demande de cotisation association des Communes du Canal des Deux Mers	2021-11
11	Demandes de cotisation association des Maires Ruraux de Lot-et-Garonne	2021-12

Suivent les signatures des membres présents :

Conseillers	Signature	Motif Absence Signature	Conseillers	Signature	Motif Absence Signature
F. NERAUD		Excusé	L. HEURTER		Absent
P. YAOUANC			R. DOSE		
M. GIBARROUX			V. GONCALVES ESTEVEES		Excusée
A. RIBEREAU			J-L. LALLOZ		
J. MARCADET			A. DA FONSECA GONCALVES		Excusé
P. GALLESIO			F. LARRIVIERE		
P. VIGNEAU			B. MILLASSEAU		
D. GODARD					